



Porter plainte contre une école privée: est ce possible

Par **vl6230**, le **11/12/2017** à **20:33**

Bonjour,

Etant jeune étudiant je voulais savoir s'il était possible de porter plainte contre son école? Je suivais une formation bac +5 en informatique et j'ai été contraint d'arrêter à la 4e année sous prétexte que je ne parlais pas assez en groupe. Toutes mes Unités d'Enseignement ont été validées mais ils refusent de me laisser passer en 5e année. J'ai donc demandé à redoubler si ce n'était "que" ça, malgré le fait qu'il fallait repayer une année. Ils s'opposent totalement à ce que je continue la formation... Et je pense qu'ils refusent de me laisser continuer mes études car j'ai eu le malheur de dire tout haut ce que tout le monde pensait tout bas. Sans être vulgaire ou insultant, j'ai critiqué le fait que les tuteurs ne suivaient pas les étudiants, très peu de réponses à nos questions ou alors fort tardives (ex: j'ai demandé une lettre de recommandation à mon tuteur pour avoir un stage, il m'a répondu 4 mois après si j'en voulais une, à la fin de mon stage), pas de sérieux pour les évaluations (énormément de triche qu'on laissait passer, le comble pour une école d'ingénieur) et parfois même les tuteurs oubliaient de nous faire passer les évaluations, c'étaient les étudiants nous mêmes qui réclamions pour les passer. Et j'ai l'impression qu'ils veulent me faire payer au prix fort mes critiques car jusqu'à maintenant personne ne les critique, tout le monde à peur. Existe-t-il une solution?...
Merci d'avance

Par **youris**, le **11/12/2017** à **20:39**

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénal, qui n'apparaît pas dans votre message.

par contre, vous pouvez assigner l'école (avocat obligatoire) sur le plan civil, si vous estimez que l'école ne remplit le contrat prévu.

une procédure longue au résultat incertain mais d'un coût certain.

salutations

Par **vl6230**, le **11/12/2017** à **20:41**

Merci pour cette réponse rapide. Je me disais bien qu'il n'y avait pas grand chose à faire ...

Par **R.H**, le **22/03/2021** à **14:48**

Bonjour, j'aimerais savoir quel sont les démarches pour porter plainte contre mon école et quels en serait le prix ? En effet celle ci a menti auprès des futurs étudiants en insistant sur le fait que le diplôme était reconnu par l'état au titre RNCP, (de même pour les contrats) sauf que celui ci n'a pas été renouvelé, on nous a donc proposer un diplôme qui n'est pas reconnus par l'état, or à plusieurs reprise au cours des deux année de master nous nous somme renseigner auprès de la direction pour savoir si le diplôme était toujours reconnue et ceux - ci nous affirmais que oui, à la fin de nos deux année d'études nous avons reçut un diplôme avec le nom de notre master mais sans aucune mention légale.